EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2021-519

Séance publique du

26 mars 2021

Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210326-lmc1193387-DE-1-1
Date de signature : 01/04/21
Date de réception : jeudi 1 avril 2021
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Préfecture des Bouches-du-Rhône — POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ — Ville d'Aix-en-Provence

OBJET : EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE AU TITRE DU ROLE 2020.

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGEY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO.

Excusés sans pouvoir :
Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION
Direction Gestion de l'Espace Public, Commerce & Artisanat

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 26 MARS 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE AU TITRE DU ROLE 2020.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Comme vous le savez, depuis mars 2020, les artisans et commerçants sont fortement impactés par la crise économique liée à la pandémie de Covid-19. C'est pourquoi, nous avons décidé par délibération n° DL.2020-46 du 18/05/2020, n° DL.2020-75 du 24/07/2020 et DL.2020-376 du 16/12/2020 d'accorder une exonération partielle des redevances d'Occupation du Domaine Public 2020 à hauteur de :

- 67 % pour les bars, restaurants et établissements à terrasse correspondant à 8 mois d'exonération,
- 42 % pour les autres commerces soit 5 mois d'exonération.

Ainsi, la Ville a pu éditer le 21/01/2021 le ROLE 2020 en application des délibérations susvisées et pour un montant total de 457 037,07 euros correspondant à 1 334 établissements.

Or, les mesures annoncées par le gouvernement depuis le début de l'année continuent d'affecter lourdement nos commerces qui sollicitent une exonération supplémentaire au titre du ROLE 2020 afin que ne leur soit facturés que les mois antérieurs à la crise, à savoir janvier et février 2020 soit une exonération de 83 % sur la redevance d'Occupation du Domaine Public due au titre de l'année 2020.

En cohérence avec la stratégie que nous portons depuis le début de la crise sanitaire de viser

le juste équilibre entre soutien aux acteurs économiques et préservation des grands équilibres financiers de la collectivité, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ANNULER** le rôle émis le 21/01/2021 pour un montant de 457 037,07 euros,

- **ADOPTER** une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 83 % pour les commerces ci-annexés et afin d'éditer un nouveau ROLE 2020 d'un montant de 197 022,74 euros.

DL.2021-519 - EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE AU TITRE DU ROLE 2020.-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	44
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

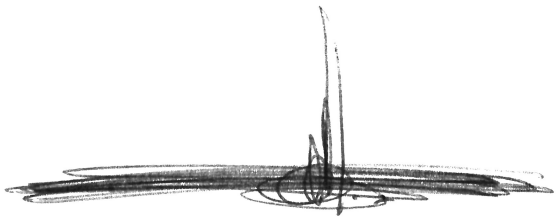

Compte-rendu de la délibération affiché le : 01/04/21
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

L'ANNEXE DE LA DELIBERATION RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00
Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr
Téléphone : 04 42 91 90 00